

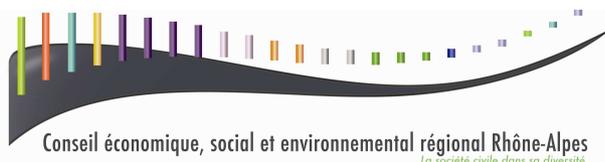
PLAN RHONE

AU-DELA DE

2013

PROPOSITIONS DES CESER DU SUD EST

OCTOBRE 2012



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

CESER  **Franche-Comté**
Conseil économique social et environnemental régional

ceser 
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL



Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Provence-Alpes-Côte d'Azur

PLAN RHONE AU-DELA DE 2013

PROPOSITIONS DES CESER DU SUD EST
OCTOBRE 2012

**Ce document constitue la réponse des CESER du Sud Est
à la saisine des différents Exécutifs régionaux sur le Plan Rhône au-delà de 2013.**

CESER Rhône-Alpes

Avis n° 2012-22

Rapporteur : président Bruno LACROIX

**Cet avis a été adopté au Bureau du CESER le 4 octobre 2012
et a fait l'objet d'un débat sans vote lors de l'assemblée plénière du 7 décembre 2012.**

Sommaire

1. LES CESER DU SUD EST APPELLENT DE LEURS VŒUX UNE VISION STRATÉGIQUE INTERRÉGIONALE POUR UN PROJET EUROPÉEN DE GRANDE VALLÉE SAÔNE RHÔNE	4
1.1. POUR UNE PRATIQUE DE MANAGEMENT TERRITORIAL.....	5
1.2. DES PROBLÉMATIQUES SPATIALES	5
1.3. ÉCHELLES ET GOUVERNANCE.....	7
2. LES CONTENUS DU « PLAN RHÔNE » AU-DELÀ DE 2013	9
2.1. ÉLÉMENTS DE MÉTHODE	9
2.2. LES THÉMATIQUES	11
POUR CONCLURE	17

Quatre des cinq CESER du bassin fluvial Rhône Saône (Bourgogne, Languedoc Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes) ont été invités par les Exécutifs régionaux au printemps 2012, à formuler des propositions pour le plan Rhône au-delà de la période contractuelle en cours 2007-2013. Il leur est demandé de raisonner à l'échelle d'un territoire plus large que le fleuve, en contribuant à rendre ce territoire innovant, en intégrant de nouvelles problématiques, notamment urbaines et économiques, et en apportant « des points de vues décalés ». Conformément à la demande des Exécutifs, de premiers éléments de réponse leur ont été remis le 14 juin sous forme d'un rapport d'étape qui devait être enrichi au travers du présent rapport, fruit des réflexions menées au sein d'un groupe de travail inter CESER. Il est à noter que le CESER Franche-Comté, qui n'a pas été sollicité par son Conseil régional, exprime néanmoins sa solidarité en faveur de ce travail interrégional.

A ce document de propositions interrégionales sur un périmètre élargi par rapport au linéaire fluvial, s'ajoutent plusieurs contributions relatives à certaines thématiques spécifiquement fluviales, prises en charge par l'un des CESER avec l'apport complémentaire des autres :

- le fret fluvial sous le pilotage du CESER Provence Alpes Côte d'Azur,
- la culture du fleuve sous le pilotage du CESER Rhône-Alpes,
- les inondations sous le pilotage du CESER Languedoc Roussillon,
- la ressource en eau sous le pilotage du CESER Bourgogne.

Comme le rapport d'étape de juin, le présent document à caractère prospectif est présenté à législation constante, en l'absence d'informations sur toute éventuelle évolution du cadre institutionnel.

1. Les CESER du Sud Est appellent de leurs vœux une vision stratégique interrégionale pour un projet européen de grande vallée Saône Rhône

Dès le rapport d'étape de juin dernier, les CESER ont souhaité un changement d'échelle du plan Rhône : il doit devenir un « process de coopération » de rang européen, pour les territoires français et suisse concernés, comparable aux initiatives interrégionales en cours sur le Danube ou la Baltique.

Pour les CESER, il convient de fonder l'action sur des principes de management territorial, de mettre en évidence des problématiques spatiales, d'organiser une gouvernance en fonction d'une logique d'échelle.

1.1. Pour une pratique de management territorial

Pour assurer la bonne gestion de l'organisation des territoires, il importe de remédier aux déperditions d'énergie et d'argent, de cohérence et d'efficience de l'argent public, résultant du foisonnement de structures et de réseaux. Alors que l'argent public se raréfie, doublons et cloisonnements posent de plus en plus problème.

Les CESER appellent donc de leurs vœux un management territorial optimisant les projets par une recherche permanente de :

- la définition d'objectifs clairs,
- la continuité de l'action dans le temps, de la conception d'un projet à sa réalisation et à sa maintenance,
- la subsidiarité,
- la mutualisation et la coopération,
- la démarche globale de performance.

Plus globalement, il est essentiel qu'au niveau interrégional du bassin fluvial franco-suisse soit dégagée une stratégie et une réelle vision anticipatrice partagée à long terme, dans laquelle doit venir s'insérer le contrat de projets interrégional à court terme pour la période 2014-2020.

1.2. Des problématiques spatiales

▪ **La dimension territoriale élargie de l'aire du plan Rhône**

La réalité du bassin versant hydrologique reste première et s'impose, à l'échelle franco suisse, indépendamment de toute recherche d'élargissement de périmètre, en particulier au regard des enjeux environnementaux tels que ceux de la biodiversité, de la ressource en eau, de sa qualité et des crues.

Cette réalité est cependant trop restrictive au regard des enjeux majeurs liés aux échanges. Il faut en fait considérer l'axe européen Rhône Saône global, interconnecté aux ports maritimes et à un réseau européen. Pour les CESER, l'échelle européenne d'un axe positionné entre Méditerranée et Europe du Nord est la seule cohérente avec les enjeux actuels.

▪ **Passer du concept de corridor à celui d'un axe d'échanges et de civilisation**

C'est le fleuve qui a généré au profit de l'axe Rhône Saône un axe majeur d'échanges, de civilisation et d'innovation. La centralisation parisienne, la faiblesse de l'industrie lourde lors de la révolution industrielle, des densités démographiques assez moyennes à l'échelle de l'Europe, ont cependant dilué les fondements fluviaux de l'axe. Le fleuve coule souvent aujourd'hui en étranger dans son environnement humain proche.

Le territoire Rhône Saône est néanmoins constitué d'espaces multiples producteurs de richesse et de rayonnement économique, au titre notamment d'écosystèmes d'innovation, de réseaux métropolitains, d'espaces agricoles, ou du potentiel énergétique, majeur à l'échelle du continent.

Pour les CESER, il importe donc que le territoire Rhône Saône et irriguant reçoive autant qu'il donne, et qu'il devienne la colonne vertébrale supportant des sous-ensembles de projets maillés, solidaires et complémentaires. Ne faudrait-il pas dégager une réelle ambition, celle d'une « vallée de la prospérité » ?

Dans ce cadre, les solidarités territoriales doivent s'exercer aussi bien dans le sens amont aval que dans le sens transversal à l'axe.

De manière plus générale, le plan Rhône devrait passer d'une stricte logique de flux d'échanges hydrauliques circulant au milieu des territoires, à une logique de flux d'échange économiques et humains. Dans ce cadre, il convient de repositionner le patrimoine culturel fluvial à sa place initiale fondatrice d'un axe de civilisation et d'une innovation qui a fait éclore de larges pans de l'activité économique.

▪ **Un projet de territoire global européen de grande vallée Rhône Saône dépassant le « plan Rhône »**

Pour les CESER, le « plan Rhône » s'il peut être admis qu'il conserve son appellation pour assurer une continuité, doit :

- être élargi à la Saône pour toutes les thématiques,
- largement déborder de la vallée alluviale pour intégrer agglomérations et bassins économiques liés à l'empreinte fluviale. L'ensemble des problématiques de l'axe n'est cependant pas lié à cette empreinte fluviale (ex. problématique montagne). Elles ne doivent pas pour autant être écartées du projet de territoire de grande vallée Rhône Saône, dont le « plan Rhône » devrait constituer un sous-ensemble essentiel.

1.3. Echelles et gouvernance

Pour les CESER, la question des échelles de réflexion, de stratégie et de décision est cruciale et doit être parfaitement claire et partagée par tous les acteurs.

Les CESER réitèrent combien les territoires d'intervention doivent être à géométrie variable pour être adaptés aux thèmes et enjeux traités. Toutefois, ils constatent la multiplicité et la confusion qui règnent en matière d'appellations des différentes zones géographiques du Rhône et de la Saône. Ils demandent, par conséquent, qu'une démarche collective de dénomination commune, avec un bornage précis, soit conduite, thématique par thématique, et aboutisse à une identification parfaitement lisible, officielle et pérenne des différents zonages retenus.

Dès lors, la gouvernance du « plan Rhône » nouvelle formule devrait respecter deux conditions :

- distinguer des instances restreintes seules capables de décider, et des instances ouvertes pour nourrir la décision,
- respecter une logique d'échelles emboîtées, en deux ou trois niveaux, selon les thématiques.

▪ **Un territoire global**

Le niveau global doit être celui de « l'initiative » européenne de l'ensemble des territoires français et suisses baignés par le Rhône et la Saône.

Rien ne sera possible sans vision stratégique globale pour un « projet global de territoire partagé », portée par une structure réduite et réellement décisionnaire, autour d'un comité de pilotage restreint aux Présidents des cinq Régions, aux responsables des trois cantons suisses et au Préfet de Région coordonnateur de bassin. Le comité de pilotage représentant les autorités politiques cofinanceuses, devrait faire l'objet d'une présidence tournante.

C'est ce comité de pilotage qui doit arbitrer les principaux choix et grandes priorités, pour l'ensemble des volets du plan Rhône.

Les CESER du Sud Est, représentant la société civile organisée, souhaitent y être associés, sans voix délibérative.

Cette structure doit porter la discussion au niveau européen :

- pour bénéficier comme par le passé des crédits de la politique régionale,
- pour porter au plus haut niveau la reconnaissance d'une démarche de coopération interrégionale décentralisée franco suisse

- pour assurer la bonne coordination avec les autres process transfrontaliers tels que celui de la macro région alpine.

Pour les CESER, il est essentiel, à l'heure où les échanges mondiaux sont devenus quotidiens et où les interdépendances sont extrêmes, que se dégage sur le territoire Rhône Saône franco suisse une volonté de penser ensemble, de préparer l'avenir conjointement, dans tous les domaines à enjeux partagés.

▪ **Des zones géographiques intermédiaires**

La vision stratégique doit être empreinte de pragmatisme et déclinée selon les territorialités de pertinence correspondant aux thématiques considérées (ex. transport fluvial sur le bassin fluvial Rhône Saône à grand gabarit et tourisme fluvial; ressource en eau sur le bassin versant global ; problématiques urbaines et économiques intégrant les agglomérations nîmoise et montpelliéraine, marseillaise, dijonnaise, ...). Les problèmes du Valais ne sont pas toujours ceux de la Camargue ou de la Haute Saône. Il importe en tout état de cause que dans chaque cas la zone géographique considérée soit parfaitement lisible et connue de tous les acteurs concernés.

Une approche pragmatique alliant principe de subsidiarité et intérêt commun doit dégager en permanence le cadre légitime d'un territoire global, constitué de sous territoires porteurs de projets thématiques à vision partagée.

A ces échelles, la gouvernance devrait combiner :

- une instance décisionnelle déléguée du comité de pilotage global franco suisse,
- une instance ouverte à toutes les compétences et personnes morales et privées ressources capables d'éclairer la décision, projet par projet. Ces compétences doivent être associées de manière souple et sans créer de nouvelles structures redondantes, dans le seul souci de pertinence des projets et de la création de valeur.

▪ **Des territoires d'action opérationnelle**

L'opérationnalité se situe à un niveau proche des réalités du terroir, par exemple à l'échelle d'un regroupement de communes, avec une taille critique pour une efficacité d'action.

La gouvernance sur ces territoires opérationnels doit être instituée avec une instance décisionnelle et une instance ouverte dans les mêmes conditions qu'à l'échelle intermédiaire.

2. Les contenus du « plan Rhône » au-delà de 2013

2.1. Éléments de méthode

▪ **Identifier les matériaux à traiter pour la réflexion et l'action**

La définition des contenus des futurs contrats pluriannuels déclinant le plan Rhône doit en premier lieu partir non seulement d'un bilan des actions déjà menées mais surtout d'un état des lieux des enjeux et problématiques.

- Parfois, la matière à traiter est mal connue ou fragmentaire. Ainsi, à titre d'exemple, le patrimoine fluvial culturel reste très largement à identifier, avec une méthode scientifique en trois étapes (recenser, repérer, sélectionner). Ceci suppose une forte implication des professionnels dont la coordination est à développer, pour dégager une analyse raisonnée d'ensemble. Ceci passe également par l'association de toutes les bonnes volontés, non professionnelles, et des jeunes en formation / action ; ceci afin d'éviter qu'une telle identification demeure hors de portée.
- Parfois, la matière est au contraire déjà bien identifiée à travers de nombreux états des lieux et diagnostics, et il reste à la structurer, comme ceci est fait pour le diagnostic régional préalable à la préparation des programmes opérationnels européens.
- Le plus souvent, il manque une analyse des dynamiques capable de favoriser l'émergence de projets. Les CESER renouvellent à ce titre leur demande exprimée dans le rapport d'étape pour la fondation d'un observatoire des mutations constatées et prospectives. Ceci est important dans un contexte marqué par les incertitudes qu'elles soient climatiques, économiques, normatives...

▪ **Optimiser les choix des contenus du plan Rhône**

Les CESER réitèrent combien dans une conjoncture économique atone, un climat social dégradé et un contexte de budgets publics contraints, il importe de rechercher quelques

leviers forts de croissance et de développement économique et social, en bref, de la richesse pour l'ensemble du territoire Rhône Saône.

Il est donc important :

- de privilégier l'anticipation de la disponibilité des ressources en eau (domestique, industrielle, agricole) ainsi qu'en foncier, en énergie,

- de rechercher dans toutes les thématiques la plus value interrégionale, s'agissant de l'ensemble des territoires français et suisses concernés, en se souciant de sa lisibilité au niveau européen,

- de mettre l'accent sur les quatre thématiques promues par la Commission européenne (innovation, compétitivité des PME, énergies décarbonées, numérique). Si les CESER renouvellent que ces thématiques ne doivent pas limiter les ambitions que voudraient se donner les acteurs pour relever les défis de l'axe Rhône Saône, ils rappellent qu'elles doivent en constituer le cœur.

▪ **Valoriser les spécificités de l'axe au plan européen**

Les CESER soulignent l'importance de faire valoir les atouts de ce territoire en regard des autres grandes vallées européennes ; ce qui suppose de mener un travail de caractérisation de ces atouts et d'analyse comparée. En matière patrimoniale par exemple, il serait opportun d'encourager l'apport d'expertise pour une telle entreprise, utile pour enrichir la recherche et pour faire bénéficier les territoires d'un certain nombre d'actions phares, dans un projet d'ensemble. Sur ces bases, un programme européen spécifique pourrait être ensuite élaboré et une démarche de candidature auprès de l'UNESCO initiée.

▪ **Réhabiliter le rôle fondateur du patrimoine culturel fluvial, aux racines de l'axe de civilisation Rhône Saône, par une politique ambitieuse englobant culture, loisirs et tourisme¹.**

Le Rhône et la Saône ont été à l'origine, souvent insoupçonnée, de la gestation d'un axe majeur d'échanges, d'un trait d'union essentiel entre les territoires, de trésors d'ingéniosité et d'innovation, de la préhistoire au 21^e siècle. C'est en effet dans la rudesse du milieu naturel fluvial que se sont révélés et magnifiés les savoir-faire et l'esprit d'entreprise et de créativité. Aussi, loin de limiter son apport à un témoignage historique, le patrimoine culturel fluvial devrait être valorisé pour enraciner le développement économique de demain.

¹ Contribution du CESER Rhône-Alpes : Culture du fleuve Rhône : un intérêt local, interrégional et européen

Les entreprises de l'axe Rhône- Saône qui pourront faire valoir ces racines disposeront d'un atout supplémentaire.

La culture du fleuve a fondé également les usages sociaux, comme la connaissance du risque de crue, dont l'oubli est souvent dramatique. Elle fonde en fait tous les usages du fleuve, alors que paradoxalement le fleuve coule aujourd'hui souvent comme un étranger parmi les hommes.

Pour revaloriser ce socle d'une nouvelle politique territoriale Rhône- Saône, de nombreux vecteurs existent. Aux premiers rangs figurent les technologies numériques et le tourisme.

En matière touristique, une synergie d'acteurs et de mesures promotionnelles devrait être développée pour favoriser l'appropriation de la culture du fleuve, dans une vision d'ensemble. En particulier, la véloroute voie verte (sous le vocable Viarhona à l'aval de GENEVE et sous d'autres vocables à l'amont ou dans le Val de Saône) constitue un outil majeur de développement local à stimuler, véritable fil rouge, en encourageant par ailleurs la réduction des émissions de gaz à effet de serre soutenue par l'Europe.

Un tel soutien européen s'impose plus globalement, à travers fonds FEDER et programme spécifique en faveur du patrimoine culturel fluvial Rhône Saône : il constitue un terreau d'innovation, et le recours au numérique est également un critère d'éligibilité.

2.2. Les thématiques

▪ Optimiser la gestion foncière

L'enjeu de la consommation foncière est majeur dans le territoire Rhône Saône. Quelques pistes d'action sont à développer :

- Mettre en commun les données et les cartographies concernant l'aménagement du territoire, notamment en matière de foncier.
- Encourager la concertation pour une répartition équilibrée des fonctions d'usage (habitat, agriculture, forêt, locaux industriels et tertiaires, infrastructures de transport et logistique, ...). Comme dans d'autres pays, la culture de la réglementation devrait laisser beaucoup plus de place à la négociation dans ce domaine complexe et stratégique. Le savoir-faire permis par les outils que sont les SAFER et les établissements publics fonciers devrait être développé, coordonné, mutualisé. Les relations de confiance entre opérateurs publics et privés, entre élus et socioprofessionnels sont également importantes pour optimiser la gestion foncière.
- Inciter les acteurs à hiérarchiser les enjeux d'utilisation de l'espace en fonction d'un projet de développement territorial sur l'axe Rhône Saône, en arbitrant selon l'échelle

correspondant au niveau le plus adapté d'intérêt général, dans le respect du principe de subsidiarité.

- Procéder à des réservations foncières à moyen et long terme pour l'accueil et la valorisation des fonctions majeures à l'échelle du Grand Sud Est (centres de recherche, centres de décision, aéroports, ...). Il est primordial de faire prévaloir les grands enjeux et ne pas hypothéquer les opportunités de développement d'activités économiques et logistiques.
- Economiser l'espace par une densification maîtrisée et une qualité urbaine.

▪ **Mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire intégrant la prévention et la gestion des espaces inondables²**

Pour les CESER, plusieurs axes devraient être retenus, à l'aide d'une gouvernance interrégionale articulée avec une gouvernance locale :

- développer la connaissance et la cartographie des risques pour anticiper et améliorer la gestion des inondations à travers la mémoire et la culture du risque. Fiabilisation des données, innovation techniques, portée à connaissance, rappel des repères de crue, anticipation à travers les travaux, entraînement à la gestion des crises, ... sont des actions à multiplier,
- intégrer les risques de crue et de ruissellement, notamment dans la réglementation de l'aménagement et de l'urbanisme, ou par des travaux préventifs (bassins de rétention et zones d'expansion, architecture « résiliente » aux risques, amélioration du ressuyage en zone agricole)
- limiter la vulnérabilité des biens et des personnes. Il s'agit de mettre en place une politique cohérente et harmonisée de gestion des aménagements de protection (digues à araser ou à renforcer selon les risques) et de gestion dynamique préventive des cours d'eau et des inondations (politique de champs d'inondation contrôlés ou de zones d'expansion de crues)
- simplifier et faciliter les dispositifs de financement des travaux de prévention des inondations et d'indemnisation par des protocoles financiers contractuels expérimentaux, notamment pour les espaces agricoles inondables : assurances, collectivités publiques, fonds européens doivent innover et apporter leur contribution pour assurer la pérennité de cette activité économique primordiale.

² Avis du CESER Languedoc-Roussillon : les inondations

- développer l'éducation, la recherche et les innovations autour de cette thématique qui peut également être un facteur de développement économique durable et bénéficier de fonds européens à ce titre.
- d'autres fonds européens pourraient être mobilisés sur cette thématique, qu'il s'agisse de la PAC, des conséquences du changement climatique ou des TIC (pour les systèmes d'information géographique ou d'alerte)

▪ **Valoriser la première vallée européenne du mix énergétique**

Un des premiers ports pétroliers et méthaniens d'Europe (Grand port maritime de Marseille); berceau de l'énergie électrique française ; axe leader de la production électrique européenne, du fait de son parc nucléaire (à l'aval du confluent de l'Ain) et hydroélectrique (du Valais à la mer) ; densité du réseau de sous-traitance ; concentration des acteurs des énergies solaire et éolienne et des surfaces installées en capteurs solaires thermiques ; potentiel forestier majeur pour la biomasse ; perspectives de valorisation du biogaz ; recherche en matière de fusion nucléaire ; expertise unique dans tous les domaines de l'énergie de niveau mondial.

Tous ces atouts confèrent à l'axe Rhône Saône une place au tout premier rang européen pour développer le mix énergétique et avec lui son potentiel d'emploi, d'exportation et de développement économique.

Un potentiel important de gisement de gaz ou d'huile de schiste existe également. Cet atout pour l'indépendance énergétique ne peut pas être extrait par des méthodes perturbant l'environnement : il convient d'activer la recherche sur d'autres méthodes éco compatibles.

Le rassemblement de tous ces éléments offre à cet espace une valeur ajoutée considérable et un coût énergétique acceptable permettant à l'industrie de préserver sa compétitivité.

Les CESER demandent que le territoire Rhône Saône fasse l'objet d'une politique ambitieuse à la hauteur des atouts énergétiques qu'il est susceptible de valoriser, en rappelant que la promotion des énergies décarbonées constitue un axe fort de la politique régionale européenne envisagée au-delà de 2013.

▪ **Promouvoir la culture de l'innovation**

Démarches collaboratives et décloisonnement des savoirs sont essentiels pour innover. Il importe de faire cohabiter universités et écoles, organismes de recherche et entreprises dans un environnement propice et stable : ce sont les écosystèmes d'innovation. Pôles de compétitivité, clusters, grappes d'entreprises sont des structures d'interface essentielles à la compétitivité des entreprises, comme le sont également les réseaux thématiques de recherche.

Le thème de l'eau mais aussi ceux de la logistique, des risques, de l'énergie, sont quelques unes des thématiques pouvant appuyer le développement économique dans la vallée qui pourrait être promue ainsi « vallée de l'innovation ». On peut citer notamment des démarches concernant plus directement le fleuve, telles que, par exemple, la zone Atelier Bassin du Rhône regroupant les laboratoires liés au fleuve, le pôle de compétitivité AXELERA qui s'investit notamment sur la question des PCB, le plan Ecophyto 2018, la modernisation des systèmes d'irrigation pour moins consommer d'eau, les pôles eau ou agronomie à Montpellier...

Cette thématique constitue l'une des priorités affirmées par la Commission européenne.

▪ **Réhabiliter l'industrie sur l'axe Rhône Saône**

Dans un contexte international où les mutations sont très rapides, les CESER souhaitent que la dynamique industrielle soit accompagnée. Pour cela, les savoir-faire et les racines industrielles doivent être des points d'ancrage pour développer les technologies de demain. Par ailleurs, les éléments de compétitivité industrielle sont fortement dépendants de l'environnement des entreprises :

- réseaux de formation à ajuster à la demande,

- infrastructures de transport à mettre à niveau,
- coût de l'énergie et qualité des réseaux,
- accès aux matières premières et produits intermédiaires
- fibre optique et accès au très haut débit numérique, une des conditions premières d'implantation des entreprises.
- densité de matière grise, terreau du développement futur.

De plus, production et services sont désormais de plus en plus étroitement liés, d'où la nécessité de considérer dans cette réflexion la question des services aux entreprises.

La reconquête industrielle doit être affichée comme une priorité pour l'axe qui pourrait s'inspirer des travaux menés en Rhône-Alpes par l'institut Confluences, think tank pour valoriser et penser l'industrie.

Il convient également de valoriser les atouts régionaux en matière d'industries favorisant les écotechnologies.

Enfin, le tourisme industriel constitue un vecteur important à activer pour le développement économique.

Tous les critères promus dans la politique régionale européenne se retrouvent dans cette thématique de réhabilitation de l'industrie, qui a fait par ailleurs l'objet d'états généraux nationaux et régionaux.

▪ **Promouvoir la logistique et le transport, notamment le transport fluvial, pour soutenir la croissance³**

Confronté à un risque de marginalisation par le glissement vers l'Est du centre de gravité européen, l'axe Rhône Saône doit valoriser l'ensemble de ses atouts par la mise à niveau de ses infrastructures de transport tous modes, y compris les conduites, l'anticipation foncière pour les plateformes logistiques, la formation et la matière grise en matière de logistique, dont le potentiel interrégional est majeur sur le continent. S'agissant du fret fluvial, les CESER souhaitent voir :

- développer l'approche performance et qualité/fiabilité du service,
- anticiper la réservation de foncier portuaire et les flux de demain, sans se borner à prolonger les tendances actuelles,

- inciter à l'utilisation du mode fluvial,
- jouer l'intermodalité et l'articulation avec les ports maritimes,
- développer la recherche technologique,
- intégrer le fret fluvial dans la logistique globale et ses besoins en foncier et en accessibilité,
- développer les capacités de réparation fluviale,
- ouvrir le réseau à grand gabarit vers l'Europe du Nord Ouest,
- réaliser un plan transport et logistique interrégional.

Favorisant le report modal et les réductions de gaz à effet de serre, innovant, ouvert aux TIC, facteur de compétitivité des PME, le transport fluvial remplit l'ensemble des critères de soutien par la politique régionale européenne.

▪ **Relever le défi de la ressource en eau⁴**

³ Avis CESER Provence-Alpes-Côte d'Azur : le fret fluvial

⁴ Avis du CESER Bourgogne : la ressource en eau

Si les projections futures du climat demeurent incertaines, il est néanmoins constaté une diminution globale des étiages estivaux, aggravant alors les conflits d'usage de l'eau. Il importe dès lors d'adopter des stratégies d'adaptation et de gestion plus « durable » de la ressource.

Il convient d'abord de garantir l'approvisionnement en eau potable.

Il serait judicieux de développer la culture populaire sur les différents usages de l'eau, et de favoriser le dialogue et la synergie entre catégories d'usagers, selon la méthode utilisée dans les commissions locales de l'eau qui mettent en œuvre les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion de l'eau) ou dans les contrats de rivières, en liaison avec les SCOT.

Il importe de développer l'innovation : l'adaptation technique a permis de réduire de 30% en 30 ans la consommation d'eau par irrigation dans le bassin versant. Cette innovation s'inscrit pleinement dans les priorités européennes.

▪ La qualité de l'eau et la biodiversité, une ressource majeure à valoriser

Selon l'agence de l'eau, les mesures de la qualité des eaux montrent pour le Rhône un état en amélioration constante et globalement meilleur que la moyenne des fleuves français pour la pollution classique, en raison d'un débit à fort effet diluant, de la multiplication des stations d'épuration et des précautions croissantes prises par l'industrie. Il demeure cependant une présence excessive de micropolluants toxiques, de rejets urbains par temps de pluie ou de pollutions historiques des sédiments (ex PCB).

Pour la Saône, les rejets d'azote et de phosphore par le vignoble doivent être limités davantage, notamment en redimensionnant des stations d'épuration.

Les CESER demandent une intervention privilégiée en faveur de la prévention des pollutions à la source (ex neutralisation de transformateurs abandonnés, programme agricole « Fertimieux », ...)

Un diagnostic de la qualité de l'eau et de la biodiversité demeure difficile faute d'indicateurs disponibles. Il est essentiel que des données fiables et homogènes soient rassemblées : leur carence complique la mise en place d'une politique de trames vertes et trames bleues

La qualité des aménagements du fleuve n'a cessé de s'améliorer au cours des années récentes. Elle doit s'amplifier encore pour :

- optimiser les transits sédimentaires,
- limiter l'érosion du trait de côte en Camargue et en Languedoc,
- remédier aux excès d'eau douce et de limon apportés dans l'étang de Berre où le milieu naturel est très perturbé,

PLAN RHONE AU-DELA DE 2013

PROPOSITIONS DES CESER DU SUD EST
OCTOBRE 2012

- favoriser les mouvements latéraux du fleuve propices au développement des frayères et à l'enrichissement de l'écosystème des zones humides.
- Accompagner la reconquête des zones humides et ripisylves du territoire couvert par le plan Rhône.

De manière générale, les changements climatiques devront être anticipés : ils auront un impact important sur toutes les thématiques (transport, tourisme, énergie, industrie,...).

POUR CONCLURE

Les CESER Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône - Alpes ont estimé particulièrement opportune la saisine dont ils ont fait l'objet de la part des Exécutifs régionaux pour développer des approches nouvelles sur un territoire élargi autour du Rhône et de la Saône. Pour les CESER, il convient de bâtir un véritable projet global de territoire partagé franco-suisse , dans une démarche résolument interrégionale et transfrontalière ; ceci sur l'ensemble des enjeux qui concernent un espace hérité d'un fleuve trait d'union, source de nombreuses innovations et fondateur d'un axe européen majeur d'échanges.

Il importe de concilier pragmatisme autour de projets concrets et immédiatement réalisables, et vision anticipatrice, peut-être utopique mais mobilisatrice d'une « Grande Vallée Rhône Saône de la prospérité ». C'est l'ambition d'une initiative européenne des territoires français et suisses baignés par le Rhône et la Saône qui devrait être affirmée par les décideurs, avec l'association des CESER, autour d'enjeux sur les ressources de long terme et sur les capacités innovatrices ; enjeux seuls capables d'inscrire l'axe Rhône Saône dans le monde de demain.

Déclarations des groupes

Intervention de M. Jean-Claude MICHEL, au nom du collège I

Monsieur le Président, chers collègues,

La contribution qui nous est soumise et qui répond à une saisine de quatre présidents de Région a été validée par le bureau de notre CESER du 4 octobre et a déjà été adoptée par d'autres CESER.

Il ne nous appartient donc pas de proposer des modifications à un texte qui résulte d'une négociation entre CESER.

Du reste, les chefs d'entreprise partagent les orientations et propositions de cette contribution qui émanent en majorité de notre CESER Rhône Alpes.

Nous avons en effet, dans cette contribution, développé plusieurs idées forces que je rappelle brièvement.

En élargissant le propos au-delà du linéaire fluvial Rhône Saône, nous appelons de nos vœux un véritable projet de territoire, positionné de la Suisse à la mer comme axe d'échanges et de civilisation entre la Méditerranée et l'Europe du nord.

Dans notre souci d'anticipation, nous demandons une vision à long terme de laquelle devront découler les programmations successives. Nous voulons en particulier :

- Rappeler combien le fleuve a été fondateur de cet axe économique au titre des échanges et de l'innovation, et combien cette dynamique doit être à nouveau développée.
- Mettre en œuvre un management territorial pour optimiser les projets de territoire. Ceci est particulièrement important au moment où l'argent public est rare.
- Privilégier les leviers de développement économique par l'innovation, la valorisation des atouts du transport fluvial, les ressources énergétiques.

En parallèle, les leviers et conditions du développement, ce sont aussi l'anticipation de la gestion foncière, la prévention des crues, la préoccupation de la ressource en eau et de sa qualité.

Nous souhaitons que ce rapport incite les décideurs politiques à agir dans le long terme, en affirmant une vision à l'échelle européenne, et en orientant leurs subventions dans ce sens.

Outre ses multiples facettes au niveau des territoires traversés, l'axe Rhône Saône est un outil structurant pour l'Europe.

La volonté de le relier au Rhin par un canal à grand gabarit s'inscrit dans la continuité des ambitions de ceux qui depuis des siècles, ont fait de ces fleuves le fondement des circulations, des hommes, des marchandises et des idées.

Je suis heureux que ce rapport des CESER appuie cette vision.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention Mme Karine GUICHARD, au nom de la CGT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Rhône au Service de la Nation !

C'est la devise que l'on trouve au fronton de plusieurs centrales hydroélectriques construites sur le fleuve Rhône par la Compagnie Nationale du Rhône entre 1937 et 1986...

En 2012 qu'en reste-t-il... ?

Plus de dix ans après la libéralisation du marché de l'électricité en France, dans une société libérale où les groupes multinationaux s'accaparent les richesses naturelles,

Le Rhône est un véritable élément fédérateur pour les territoires, puisque 11 départements et 3 régions sont délimités ou traversés par le fleuve.

L'état confie à la CNR en 1934 la concession unique du fleuve pour en réaliser l'aménagement selon les trois missions navigation,

irrigation et énergie.

En 2000 à l'occasion de l'adoption de la loi d'ouverture du marché de l'électricité, le gouvernement affiche son intention de voir la CNR transformée en "producteur indépendant de plein exercice" et ainsi créer de fait "l'ouverture à la concurrence" sur le territoire national.

Les importants conflits sociaux conduits dans cette période par les salariés avec leurs organisations syndicales ont permis en quelques mois de sensibiliser l'opinion publique, les utilisateurs de l'eau, les élus des collectivités riveraines, sur les enjeux fondamentaux posés dans cette phase historique : prendre en compte que la CNR ne doit pas être considérée uniquement comme un producteur indépendant d'électricité, mais que son rôle d'aménageur, ses missions et les justes retombées pour les territoires et la collectivité devaient être poursuivies.

En un mot : "Que les richesses tirées à partir de l'EAU du Rhône continuent de servir l'intérêt général".

Cette rencontre d'intérêts entre les salariés, les élus des collectivités territoriales et les usagers a créé une dynamique et permis d'obtenir des engagements sans précédent, concrétisés dès décembre 2001 par l'adoption d'une loi.

Garantissant :

- une majorité du capital social et des droits de votes détenus par des collectivités territoriales et personnes morales de droit public, (ainsi 70 ans après sa création, la CNR voit son caractère majoritairement public inscrit dans loi) ;

En 2003 une recombinaison de l'actionariat est engagée suite à la vente des parts de certaines collectivités et permet à ELECTRABEL filiale du groupe GDF SUEZ d'entrer dans le capital par l'acquisition notamment des 10% détenus par le Conseil Général du Rhône, les 16% détenus par EDF... La Caisse des Dépôts et Consignation fait également son entrée dans le capital de la CNR en acquérant notamment les 16% détenus par la SNCF....

La même année les décrets paraissent au Journal Officiel. Le cahier des charges rénové, fruit d'une concertation aussi large que possible avec les élus, les représentants du personnel et organisations syndicales, usagers du fleuve, organismes et associations de riverains, s'inscrit dans la continuité des missions historiques et solidaires.

Nous retiendrons deux éléments significatifs et fondamentaux :

- Une taxe annuelle est fixée à 24 % du chiffre d'affaires électrique réalisé à partir de l'utilisation de la ressource en EAU du Rhône. Elle permet un juste retour à la "collectivité" de la richesse produite ;
- Un schéma directeur de missions d'intérêt général confortant l'engagement de la CNR en faveur de la navigation, de l'environnement et du développement durable est défini, avec la particularité d'axer sur "l'ancrage local" : la qualité de vie des usagers et des riverains du fleuve.

Concrètement aujourd'hui, sur ce dernier point, les 2 plans pluriannuels mis en place en concertation avec les collectivités et partenaires locaux (adoptés par le Conseil de Surveillance de la CNR majoritairement public) pour les périodes 2004-2008 et 2009-2013, ont mobilisé respectivement 125 M€ et 165 M€ prélevés directement sur les revenus tirés de l'utilisation de l'EAU du fleuve : UN RETOUR DIRECT pour les territoires.

Par exemple, en devenant partenaire du PLAN RHONE, projet global de développement durable du fleuve et de sa vallée, au travers de ses missions d'intérêt général, la CNR est le principal contributeur après l'Etat, à hauteur de 35% d'un budget de 614M€ établi sur la période 2007-2013.

Sur le premier point, la taxe de 24% sur le chiffre d'affaires des ventes de l'électricité, permet en moyenne depuis 2003 un retour de 180 M€ dans les caisses de l'Etat par an.

Enfin pour compléter cet inventaire, nous devons prendre en compte le fait que depuis 2003 et pour la première fois depuis sa création la CNR verse un dividende à ses actionnaires.

Qui sont-ils ?

180 acteurs publics, dont 13 départements, 5 régions et 150 communes qui détiennent 16,83% du capital, la CDC détenant les 33,2% permettant de former la majorité publique. La part privée étant détenue par GDF SUEZ (49,97%).

Depuis 2003 ce sont en moyenne 20 M€ par exercice versés au titre des dividendes aux collectivités territoriales actionnaires et 50M€ à la CDC. La part moyenne de la rémunération de l'actionnaire privé étant de l'ordre de 70M€ par an (actionnaire qui rappelons le au passage n'a jamais réalisé aucun apport en actif ou dans la trésorerie de la CNR).

Ces éléments, nous permettent aujourd'hui d'apprécier et démontrer plus de dix ans après "la prise de conscience collective", impulsée par les organisations syndicales et les salariés : nous sommes en présence d'un modèle économique original, d'équilibre et de redistribution basé sur une péréquation financière entre les bénéficiaires tirés de la ressource en EAU – bien commun et collectif – (en partie réinvestis dans les missions d'intérêt général), conciliant efficacité économique, équité sociale et responsabilité environnementale.

Avec un chiffre d'affaires moyen annuel des ventes d'électricité tiré de la ressource en EAU du Rhône de l'ordre de 760M€ annuel sur les 5 dernières années, nous pouvons comptabiliser plus de 36% de retour à la collectivité par an décomposés de façon suivante en moyenne :

- 180 M€ au titre de la taxe de 24%
- 30 M€ au titre des Missions d'Intérêt Général le long du fleuve
- 20 M€ de dividendes aux collectivités
- 50 M€ de dividendes à la CDC
- Soit un total de 280 M€ en moyenne par an.

PLAN RHONE AU-DELA DE 2013

PROPOSITIONS DES CESER DU SUD EST
OCTOBRE 2012

Ce modèle économique, fondé sur une majorité publique du capital, ne doit pas demeurer "confidentiel" ou dans le domaine de l'incantatoire !

Il est le seul modèle de concession - à notre connaissance - par lequel la collectivité est rémunérée de façon régulière sous diverses formes et à différents niveaux, sur l'utilisation de la ressource, sur l'usage du bien public, qu'est l'EAU du fleuve.

La CGT demeure très attentive à l'avenir de la CNR et à l'évolution de son capital. Il suffirait en effet que la loi de décembre 2001 soit modifiée par le Parlement, pour que GDFSUEZ puisse prendre le contrôle du Conseil de Surveillance de la CNR et ainsi venir capter une grande partie de la rente du Rhône pour rémunérer ses actionnaires.

Pour ce qui est du Rhône et du véritable combat de fond mené depuis plus de dix ans, sachez que la dynamique mise en place en 2000 continue de produire ses effets. Les résultats concrets pour les territoires favorisent la défense du modèle économique et invitent les partenaires publics actionnaires à s'organiser.

Ainsi, nous venons d'apprendre l'adoption du texte fondateur d'un pacte des actionnaires publics de la CNR par les élus de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, pacte dont nous avons lancé l'idée en janvier 2009 auprès des principales collectivités pour leur permettre de s'organiser et élaborer des stratégies communes. D'autres collectivités vont délibérer dans les prochaines semaines à partir de ce texte fondateur et faire grandir ce pacte dont l'objectif principal vise à garantir la pérennité de l'actionariat public de la CNR.

C'est en portant à la connaissance du plus grand nombre de citoyens qu'un tel modèle économique, dont la viabilité n'est plus à démontrer après plus de dix ans d'existence, est moderne et efficace, au service de la collectivité, et qui s'inscrit dans le monde de demain, que nous pourrions le transposer à d'autres utilisateurs de ressources naturelles et éviter qu'elles soient accaparées uniquement par des intérêts privés. Et ce qui montre qu'il y a aussi d'autres possibilités que les Partenariats Publics Privés.

Nous espérons que notre contribution sur le thème de l'eau a permis à notre assemblée d'entrevoir qu'une juste redistribution des richesses tirées à partir de l'utilisation de l'eau est possible pour les territoires, il ne vous aura pas échappé que c'est un combat quotidien.

Intervention de M. Gérard CLEMENT, au nom de FO

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

Ce débat sur le Plan Rhône au-delà de 2013 correspond au souhait que le groupe FO avait exprimé, il est indispensable si nous voulons aller au-delà d'une expression de nos assemblées. L'appropriation collective est un élément essentiel si l'on veut demander à fédérer les énergies pour aller vers un espace cohérent de « grande vallée Rhône Saône ».

Le Groupe FO se réjouit de l'innovation que constitue la démarche interrégionale des CESER d'avoir une approche globale commune de l'ensemble de nos assemblées. Ce type de démarche nécessitera à l'avenir, la mise au point de méthodes de travail permettant à chaque composante de nos assemblées d'entreprendre le travail de coordination indispensable. Ceci étant comme toute innovation, elle doit évoluer en restant fidèle aux fondamentaux de la vie de nos Assemblées.

La demande de notre assemblée d'un projet global en faveur du fleuve Rhône dès le 24 Avril 2001 posait d'ores et déjà les bases de notre position d'aujourd'hui avec la notion de Plan Rhône Interrégional.

En 2001 FO insistait sur la nécessité d'une approche globale débouchant sur un projet global, et sur l'affirmation du rôle de la puissance publique à tous les échelons de responsabilité dans la mise en œuvre de ce projet en posant « la notion de patrimoine commun ».

Nous ajoutons « si nous insistons sur l'expression « patrimoine commun », c'est qu'au-delà d'être source de richesses, l'Histoire du Rhône montre combien le fleuve - fleuve-Roi pour certains Rhônalpins - est un des rares éléments d'identité forte de notre Région. Les liens des populations riveraines, mais aussi plus éloignées géographiquement, avec le Rhône ont construit la culture, les modes de vie, la sociologie même des régions qu'il traverse. Véritable irrigation humaine essentielle qui participe à la structuration même de notre région. »

Ainsi donc quand le texte nous invite à passer d'un concept de corridor à celui d'un axe d'échanges et de civilisation, nous ne pouvons que nous inscrire dans cette orientation fondamentale. Ce lien structurant qu'est le fleuve lui-même implique l'ensemble de son parcours et de sa vallée. Depuis la nuit des temps la Vallée - outre qu'elle a fixé les populations - a été un des axes d'échanges privilégiés de l'Europe, entre le Nord et le Sud. Les grandes « invasions » sont passées par la Vallée qu'elles aillent du Nord vers le Sud ou inversement. Les grandes invasions qui ont précédé les grandes transhumances notamment estivales de l'Europe.

C'est pourquoi avoir l'ambition d'un espace européen d'aménagement macro régional nous apparaît non seulement légitime mais d'abord naturel. De plus cette conception a au niveau européen une dimension géostratégique forte car l'axe Saône - Rhône est naturellement l'ouverture de la porte européenne vers la Méditerranée avec une dimension géopolitique forte. L'axe d'échanges et de civilisation est aussi un point fort d'une politique d'aménagement du territoire européen.

Pour FO il est essentiel de construire une politique forte, ambitieuse, fédératrice, solidaire pour permettre à ce « patrimoine commun » d'être demain celui des générations futures de notre Région, de nos Régions. Lien culturel, naturel qui enracine dans l'Histoire et qui donne du sens au Futur. Il doit bien entendu être mis au service des populations des territoires et au développement de cet espace d'aménagement et de construction de projets communs.

Le développement économique et social de l'espace Saône - Rhône doit continuer à se construire autour du fleuve vecteur des flux de toutes sortes. Chacun de nos territoires a son identité - mais l'identité commune est la culture du fleuve et le patrimoine culturel fluvial. Elle doit être la base stratégique commune à toute l'action. C'est par une politique « globale » forte, ambitieuse articulant économique et social, innovation et tradition, culture et population que l'espace Saône Rhône pourra demain être un axe structurant de l'Europe des peuples. Je vous remercie.

PLAN RHONE AU-DELA DE 2013

PROPOSITIONS DES CESER DU SUD EST
OCTOBRE 2012

Intervention de Mme Michèle DACLIN, au nom du GERC 3-4

Monsieur le président, chers collègues

Le fleuve Rhône est le fondement des échanges, de la culture et de l'innovation sur un axe qui a été fort et peut le redevenir si les élus politiques en ont la volonté.

C'est eux qu'il va falloir convaincre, à quelques exceptions près.

Il faut un projet européen ambitieux. On a la chance d'avoir un thème transfrontalier : valorisons-le. Une synergie Rhône- Saône Franco-suisse a plus d'atouts sur le plan international.

Pour cela, il faut tout d'abord dégager une Vision :

- dans le temps : à long terme (au-delà de 2020) avec un phasage par des contrats de projet successifs.
- dans l'espace : au-delà du linéaire fluvial.

Il faut aussi, dès à présent :

- engager une dynamique pour construire pas à pas, notamment avec les Suisses ;
- établir une programmation par phases, avec clarification des compétences, et management territorial, de manière pragmatique (cf. rapport J.M. BAILLY) ;
- veiller à la qualité de la gouvernance ;
- s'appuyer sur les capacités d'innovation suscitées par le fleuve, qu'il nous revient de soutenir et de structurer dans tous les domaines (transport, logistique, énergie, TIC...). Elles sont un important levier de compétitivité et de développement. Face à la désindustrialisation, nous avons une ardente obligation de créer de la richesse sur nos territoires.

A ce propos, il nous paraît intéressant d'approfondir le sujet de « l'économie mauve », pour appuyer le développement économique sur les richesses culturelles liées au fleuve.

Enfin, il faut savoir anticiper : gestion foncière, prévention des crues, ressource en eau et qualité de l'eau, biodiversité sont à promouvoir dans le temps et bien au-delà des échéances européennes ou électorales à venir.

Sur l'ensemble de ces propositions, le GERC III et IV juge indispensable que les décideurs des conseils régionaux concernés - et auteurs de la présente saisine - se mobilisent auprès de l'Europe. Il semble qu'ils ne soient pas encore très nombreux à avoir compris cette nécessaire ambition.

Je vous remercie.

PLAN RHONE AU-DELA DE 2013

PROPOSITIONS DES CESER DU SUD EST
OCTOBRE 2012

PLAN RHONE
AU-DELA DE
2013